

PROJET PROMOTION DE L'ACCES DES FILLES A UN SYSTEME EDUCATIF ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE QUALITE (PROMESSE-FP)

PLAN DE SUIVI-EVALUATION- APPRENTISSAGE ET REDEVABILITE



Royaume des Pays-Bas

Janvier 2021

Table des matières

Sigles et abréviations	3
Liste des illustrations	4
Liste des tableaux	4
Résumé du projet	5
INTRODUCTION	6
1. PRESENTATION DU PROJET PROMESSE-FP.....	6
1.2 Zone d'intervention	6
1.3 Objectifs et principaux résultats	6
1.4 Approches d'intervention	7
1.5 Groupes cibles	7
2. Système de suivi-évaluation apprentissage de PROMESSE-FP.....	9
2.1 Planification	9
2.2 Mécanismes de suivi	11
2.3 Suivi des indicateurs	13
2.4 Evaluation	17
2.5 Apprentissage	17
2.6 Redevabilité	18
2.7 . Gestion des plaintes	18
3 Opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation	21
3.1 Domaines prioritaires de suivi-évaluation	21
3.2 Système d'information pour le suivi-évaluation	21
4 Organes d'orientation et de pilotage du projet	23
4.1 Au niveau international	23
4.2 Tutelle Technique nationale	23
4.3 Comité Technique de suivi	23
4.4 Rencontres trimestrielles	24
5 Modalités de mise en œuvre	25
5.1 Principes de base à respecter par tous les acteurs	25
5.2 Appropriation du plan SEAR	26
5.3 Mesures d'accompagnement pour l'opérationnalisation du système SEAR	27
5.4 Outils opérationnels du dispositif SEAR	27
Glossaire	29
Références bibliographiques	34

Sigles et abréviations

APIJCN	Association pour la Promotion et l'Intégration de la Jeunesse du Centre Nord
ARFA	Association pour la Recherche et Formation en Agroécologie (
AT3E	Apprentissage, TIC, Entrepreneuriat et Education financière pour l'Emploi
ATG	Approche transformative genre
CCEB	Cadre de Concertation des ONG et Associations actives en Éducation de base au Burkina Faso
CEFP	Centre d'Education et de Formation Professionnelle
CHS	Core Humanitarian Standard
CRUS	Conseil Régional des Unions du Sahel
CTS	Comité Technique de Suivi
CVD	Conseillers Villageois de Développement
FP	Formation Professionnelle
IATI	Initiative pour la Transparence de l'Aide
MJPEE	Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ONG	Organisation non gouvernementale
OS	Objectif Spécifique
OSC	Organisation de la Société Civile
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PROMESSE	Promotion de l'accès des filles à un Système Éducatif
PTAB	Plan de Travail Annuel et Budget
<i>RBF</i>	Représentation du Burkina Faso
SEAR	Suivi Evaluation Apprentissage et Redevabilité
SSEAMR	Service Suivi Evaluation et Mobilisation des Ressources
SPONG	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales
SSR	Santé Sexuelle et de la Reproduction
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UFC	Union Fraternelle des Croyants
VBG	Violence Basée sur le Genre
VSLA	Village Savings and Loan Association

Liste des illustrations

Figure 1 : Schéma de planification.....	9
---	---

Liste des tableaux

Tableau 1 : Résultats attendus par objectif spécifique	6
Tableau 2: Récapitulatif des cibles	8
Tableau 3 : Synthèse de la périodicité de planification.....	10
Tableau 4 : Synthèse de la périodicité du suivi du projet PROMESSE-FP.....	12
Tableau 5 : Description des indicateurs du projet PROMESSE-FP.....	14
Tableau 6 : Synthèse du cadre de suivi des indicateurs du projet PROMESSE-FP	15
Tableau 7 : Synthèse des domaines de priorité	21
Tableau 8 : synthèse des actions et leurs descriptions	26
Tableau 9 : Outils SEAR du projet PROMESSE-FP	27

Résumé du projet

NOM DU PROJET	Promotion de l'accès des filles à un Système Éducatif et de Formation Professionnelle de qualité dans les régions du Sahel, du Nord, de l'Est et du Centre Nord du Burkina Faso (PROMESSE-FP)
ZONE D'INTERVENTION	Burkina Faso, régions du Sahel, de l'Est, du Nord et du Centre-Nord
BUT PRINCIPAL	Améliorer l'accès des filles et des femmes des régions d'intervention à un système éducatif et de formation professionnelle de qualité et à des revenus décents
OUTCOMES	<p>OS1 : D'ici 2024, 14 000 élèves de 40 établissements du post-primaire et secondaire et 1 200 apprenantes des CEFP de la zone d'intervention du projet ont amélioré leurs compétences sociales en termes d'éducation financière et de compétences de vie courante y inclus les aspects liés à l'inégalité de genre à travers l'utilisation de curricula et d'outils pédagogiques améliorés</p> <p>OS2 : D'ici 2024, l'employabilité et l'accès à des revenus décents de 15 625 filles et femmes sont améliorées à travers la promotion d'une offre de formation professionnelle innovante utilisant l'approche Aflatoun et l'utilisation des TIC.</p> <p>OS3 : D'ici 2024, il est rendu possible à 28 000 filles et 42 000 garçons de 200 établissements du post primaire et du secondaire et 15 625 filles et femmes bénéficiaires de la formation professionnelle d'avoir une meilleure gestion de leur santé Sexuelle et reproductive</p> <p>OS4 : D'ici 2024, les acteurs locaux et nationaux concernés connaissent le projet, recherchent activement des synergies, intègrent et répliquent au moins une bonne pratique PROMESSE-FP</p>
BENEFICIAIRES	121 083 personnes dont 43 625 filles de 15 à 35 ans, 42 000 garçons de 15 à 18 ans du post primaire et du secondaire 1 306 enseignants 160 agents de santé 33 992 hommes des villages de la zone d'intervention
DUREE	01 ^{er} Mai 2021 au 31 Décembre 2024 (44 mois)
PARTENAIRE FINANCIER	Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burkina Faso
DEMANDEUR	Chef de file Solidar Suisse Codemandeurs Fundación Educación y Cooperación (Educo) et Aflatoun International
DATE DE LANCEMENT	9 juillet 2021
MINISTERE DE TUTELLE TECHNIQUE	Ministère de la Jeunesse, de la promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi
PARTENAIRES LOCAUX	OCDES Ouahigouya OCADES Kaya ARFA Est Tin Tua UFC Dori CRUS Tabital Lobal Ouahigouya APIJCN CCEB

INTRODUCTION

Le présent plan de Suivi Evaluation Apprentissage et Redevabilité (SEAR) a pour objectif de fournir aux différents acteurs du projet, les orientations sur les données à recueillir, la manière de les collecter, de les analyser et de les interpréter pour des besoins de suivi technique et financier, ainsi que pour l'évaluation des résultats et de l'impact et la capitalisation des expériences du Projet. Il constitue ainsi pour les différents acteurs, un instrument qui permet d'améliorer la communication et la circulation de l'information pour des besoins de SEAR, d'intégration, de coordination, de planification et de réorientation des actions du projet. Il est structuré en quatre grands points à savoir la présentation du projet ; le système de suivi évaluation apprentissage et redevabilité ; les mécanismes de gestion des plaintes et enfin les modalités de mise en œuvre.

1. PRESENTATION DU PROJET PROMESSE-FP

1.2 Zone d'intervention

Le projet PROMESSE-FP couvre les quatre régions les plus affectées par la dégradation de la situation sécuritaire liée au terrorisme au Burkina Faso, communément appelées régions à forts défis sécuritaires. Il s'agit des régions administratives de l'Est, du Centre Nord, du Nord et du Sahel. De manière spécifique, l'intervention du projet se concentre sur les provinces du Séno, de l'Oudalan, dans la région du Sahel ; les provinces du Yatenga, du Zondoma, du Passoré et Loroum dans la région du Nord ; les provinces du Gourma, et de la Komondjari dans la région de l'Est et les provinces du Sanmatenga et du Namentenga dans la région du Centre-Nord.

1.3 Objectifs et principaux résultats

Le projet PROMESSE – FP vise à améliorer l'accès des filles et des femmes des régions d'intervention à un système éducatif et de formation professionnelle de qualité et à des revenus décents. Pour l'atteinte de cet objectif global, quatre objectifs spécifiques déclinés en résultat comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Résultats attendus par objectif spécifique

OBJECTIF SPECIFIQUE	RESULTATS ATTENDUS
D'ici 2024, 14 000 élèves de 40 établissements du post-primaire et secondaire et 1 200 apprenantes de 10 CEFP de la zone d'intervention du projet ont amélioré leurs compétences sociales en termes d'éducation financière et de compétences de vie courante y inclus les aspects liés à l'inégalité de genre à travers l'utilisation de curricula et d'outils pédagogiques améliorés	Résultat 1 : 14 000 élèves de 40 établissements post primaire et secondaires et 1 200 apprenantes de 10 CEFP ont accès à une éducation sociale et financière et des compétences de vie courante
D'ici 2024, l'employabilité et l'accès à des revenus décents ¹ de 15 625 filles et femmes sont améliorées à travers la promotion d'une offre de formation professionnelle innovante utilisant l'approche Aflatoun et l'utilisation des TIRC	Résultat 1 : 5 700 filles et femmes dont 1 200 filles et femmes de 16 à 19 ans, qui sont exclues du système éducatif, 3 000 filles et femmes qui bénéficient d'un apprentissage de métier et 1 500 femmes du secteur informel qui dont les compétences sont renforcées, ont une meilleure insertion socioprofessionnelle

¹ Il s'agit d'un revenu au moins égal au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) obtenu dans des conditions de travail respectant les droits humains

OBJECTIF SPECIFIQUE	RESULTATS ATTENDUS
	Résultat 2 : 9 925 filles et femmes dont 9 625 bénéficiaires des VSLA et 300 femmes du secteur informel ont accès à une formation de qualité et des opportunités de diversification de leurs sources de revenu
D'ici 2024, il est rendu possible à 28 000 filles et 42 000 garçons de 200 établissements du post primaire et du secondaire et 15 625 filles et femmes bénéficiaires de la formation professionnelle d'avoir une meilleure gestion de leur santé sexuelle et reproductive	Résultat 1 : 28 000 filles et 42 000 garçons de 200 établissements du post primaire et du secondaire et 15 625 bénéficiaires de la formation professionnelle ont une meilleure gestion de leur santé sexuelle et reproductive et bénéficient d'une protection contre les VBG (mariage des enfants, grossesses non désirées, etc.) avec le soutien des parents
D'ici 2024, les acteurs locaux et nationaux concernés connaissent le projet, recherchent activement des synergies, intègrent et répliquent au moins une bonne pratique PROMESSE-FP.	<p>Résultat 1 : Des études de cas et des capitalisations des bonnes pratiques PROMESSE-FP sont produites et diffusées au niveau national et mises à disposition des acteurs et réseaux concernés</p> <p>Résultat 2 : Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales et le Ministère de la Jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au Burkina Faso intègrent l'éducation aux Compétences de vie, Éducation financière, entrepreneuriat, employabilité et la SSR dans les curricula nationaux et les référentiels pour la valorisation des compétences des jeunes sont reconnus.</p>

Source : Document projet de PROMESSE-FP, Mai 2021

1.4 Approches d'intervention

L'atteinte des objectifs du projet PROMESSE-FP passe par le déploiement des approches qui ont déjà fait l'objet d'implémentation et de capitalisation d'expérience par les membres du consortium en fonction de leurs domaines de prédilection. Ainsi les bonnes pratiques et les mécanismes de mise en œuvre réussie serviront de boussoles. Cinq (05) approches ont été retenues, Il s'agit de :

- ✚ L'approche développement des compétences sociales et financières dans les curricula d'éducation (approche Aflatoun) ;
- ✚ L'approche Transformatrice de Genre (ATG) ;
- ✚ L'approche transversale de la Santé sexuelle et de la reproduction (SSR) ;
- ✚ L'approche Apprentissage, TIC, entrepreneuriat, éducation financière pour l'emploi (AT3E) dans la formation professionnelle ;
- ✚ L'approche Village saving loans associations plus (VSLA+).

1.5 Groupes cibles

Le projet PROMESSE-FP touchera directement 121 083 personnes dont 43 625 filles de 15 à 35 ans, 42 000 garçons de 15 à 18 ans du post primaire et du secondaire, 1 306 enseignants, 160 agents de santé et 33 992 hommes des villages de la zone d'intervention

Tableau 2: Récapitulatif des cibles

Cibles	Tranches d'âges	Activité Canal
28 000 filles	15 à 18	Bénéficiaires de sensibilisations sur la SSR et de l'approche Aflatoun dans 200 établissements post primaire et secondaire,
42 000 garçons	15 à 18	Bénéficiaires de sensibilisations sur la SSR et de l'approche Aflatoun dans 200 établissements post primaire et secondaire
1 200 filles	16 à 19	Exclues du système éducatif et bénéficiaires d'une approche EFP prenant en compte l'approche Aflatoun
3 000 filles	19 à 35	Bénéficiaires de la formation professionnelle de courte durée
1 500 filles et femmes	19 à 35	Du secteur informel bénéficiaires de la formation en développement personnel, entrepreneuriat et éducation financière
300 filles et femmes	25 à 35	Du secteur informel qui bénéficient de la valorisation et la certification des compétences
9 625 filles et femmes	19 à 35	VSLA
1 306 enseignants facilitateurs		De l'éducation nationale et de la formation professionnelle bénéficiaires de formations sur l'approche Aflatoun et la SSR
160 agents de santé		Bénéficiaires de formation sur la SSR
33 992 hommes		Des villages et bénéficiaires de sensibilisations sur les violences basées sur le genre
121 083	Total	

Source : document de projet, mars 2021

2. Système de suivi-évaluation apprentissage de PROMESSE-FP

2.1 Planification

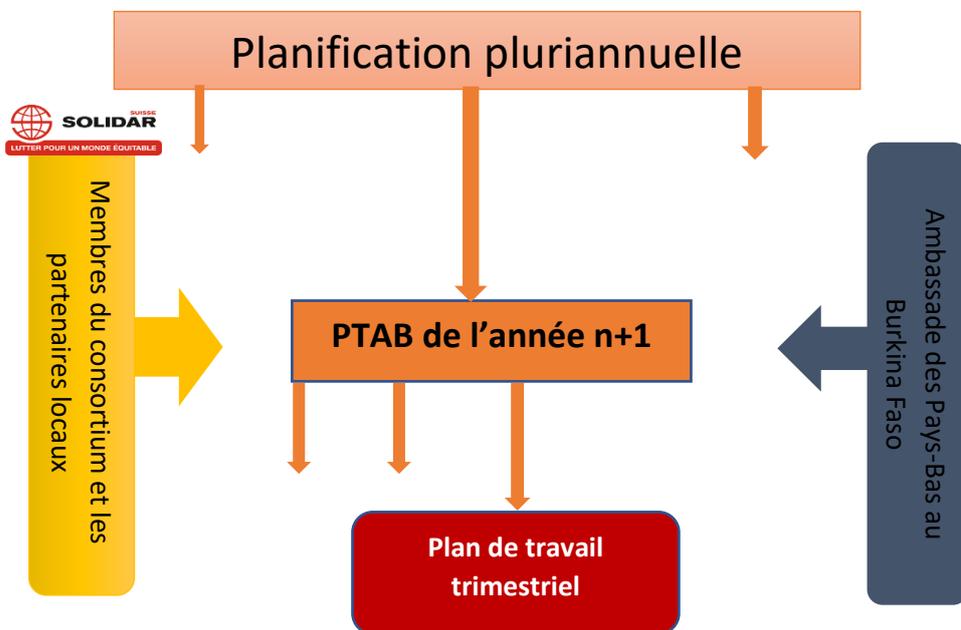
✚ La planification pluriannuelle

Le cadre logique du projet comprend quatre (04) outcomes déclinés en objectifs spécifiques et des résultats. L'atteinte des différents résultats passe par la réalisation de plusieurs activités structurées. On distingue les activités transversales dont la réalisation permet entre autres d'asseoir les bases solides sur le plan administratif, financier et technique pour la mise en œuvre réussie du projet et les activités opérationnelles dont la mise en œuvre permettra d'atteindre les cibles et d'impacter les vies des filles, femmes et jeunes bénéficiaires directs et les bénéficiaires indirects.

✚ Le plan de travail annuel et budget (PTAB)

Sur le plan opérationnel, des activités sont programmées par année. Cette programmation tient compte de la planification pluriannuelle et aussi permet de faire des ajustements pour tenir compte du contexte dans lequel le projet est mis en œuvre et aussi des hypothèses de risque aux quelles le projet est soumis. Le PTAB de l'année n+1 est élaboré de façon participative avec les membres du consortium et les partenaires locaux et soumis obligatoirement à l'approbation de l'ambassade des Pays-Bas au Burkina Faso au plus tard le 1^{er} octobre de l'année n. A l'issue de l'approbation, le PTAB est décliné en plan de travail trimestriel permettant de soumettre des demandes de fonds pour mobiliser les ressources conséquentes pour la mise en œuvre terrain des activités. Solidar Suisse étant le chef de file du consortium, assure le lead dans l'élaboration des documents, la mobilisation et la gestion des fonds au profit des autres membres du consortium et des partenaires locaux. La planification opérationnelle se fait suivant un canevas adopté de commun accord par les membres du consortium et l'Ambassade.

Figure 1 : Schéma de planification



Source : SEAMR Solidar Suisse RBF, novembre 2021

Tableau 3 : Synthèse de la périodicité de planification

Niveau	Types de planification	Responsabilité d'organisation	Période	Acteurs concernés	Méthodologie/contenu
Planification des activités					
Local Régional	Planification (ciblages des bénéficiaires, mise en place des groupes VSLA) Villageoise/ Communale Provinciale Régionale Projet de PTAB des partenaires locaux	Spécialiste suivi évaluation et chargés de projet des partenaires locaux	Juillet-Aout	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires • Services techniques • Conseillers communaux des villages • Autres projets, programmes, OSC • Présidents CVD des villages bénéficiaires • Services techniques • Elus locaux • Autorités provinciales • Autorités régionales • Autres projets, programmes, OSC 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des bénéficiaires • Définition des priorités • Identification des besoins nouveaux en lien avec le document de projet • Budgétisation des activités en collaboration avec le Spécialiste en suivi-évaluation sous la supervision des chargés de projet des partenaires locaux • Validation des planifications par les partenaires locaux • Examen des risques/contraintes à la mise en œuvre des activités • Formulation des recommandations éventuelles
Déconcentré	Planification de chaque membre du consortium Projet PTAB des membres du consortium	Chefs de projets, spécialistes suivi évaluation, conseillers thématiques	Août- Septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Directions régionales des services techniques concernés • Chef de projet des membres du consortium • Responsables suivi évaluation Solidar Suisse • Finances de Solidar Suisse • Finances d'Educo et Aflatoun 	<ul style="list-style-type: none"> • Arbitrage des activités proposées par les partenaires locaux • Synthèse des activités • Définition des activités sous leur responsabilité • Définition du besoin de financement • Planification des recommandations des organes (rencontre trimestrielle, comité techniques, ambassade, Ministères, etc.) et revues du projet • Finalisation du projet de programme de travail • Appréciation du projet de PTAB par le Représentant Pays du membre du consortium • Partage avec Solidar Suisse
Central	Planification consolidée Projet de PTAB du consortium par Solidar Suisse	Chargé de programme économie et travail Chef de projet, Suivi évaluation, Spécialiste formation professionnelle	Septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du consortium • Services techniques Centrales • Ambassade des Pays-Bas • Comité Technique de Suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Arbitrage des activités proposées par les membres du consortium • Consolidation de l'ensemble des activités • Définition des activités transversales • Définition du besoin de financement annuel • Planification des recommandations des organes (rencontre trimestrielle, comité techniques, ambassade, Ministères, etc.) et revues du projet • Finalisation du projet de programme de travail • Appréciation du projet de PTAB par le Représentant Pays de Solidar et du siège • Transmission par courrier officiel à l'ambassade des Pays-Bas

Source : SEAMR Solidar Suisse RBF, novembre 2021

2.2 Mécanismes de suivi

Le suivi est la collecte et l'analyse régulière d'informations dans le but de faciliter en temps utile la prise de décisions, d'assurer la transparence et de servir de base à l'évaluation et à la capitalisation de l'expérience. C'est une fonction permanente qui recourt à la collecte méthodique de données afin de fournir aux responsables et aux acteurs à la base d'un projet en cours de mise en œuvre des indications sur l'état d'avancement et la progression vers les objectifs retenus. Le suivi s'intègre au projet dès sa conception, et peut être (i) une démarche « légère » de collecte régulière d'informations clés permettant une information / connaissance du projet (mise en évidence et mesure des écarts) ; (ii) une « veille active » induisant des réactions à des temps définis du projet, sur une échelle temporelle située entre le court et le moyen terme (explication des écarts) ; (iii) une méthode plus évoluée de suivi-évaluation utilisée à moyen terme avec une fonction de « gestion pilotée » (ajustements pour éviter les écarts et pallier les risques de dérives). Centré sur le recueil régulier d'informations et la vérification à intervalle rapproché des progrès réalisés sur le court terme, le suivi aide à garantir la bonne exécution du projet, et permet d'informer les acteurs si les réalisations et les résultats obtenus sont conformes à la planification et dans le cas échéant proposer des mesures correctives nécessaires à la prise de décision. Dans le cadre du projet PROMESSE-FP, le suivi comprend un suivi technique, un suivi de conformité et un suivi d'orientation et d'efficacité.

Le **suivi technique** est assuré par les partenaires locaux de chaque membre du consortium en charge de la mise en œuvre terrain des activités dans leur zone de couverture. Il a pour objet de suivre au quotidien la mise en œuvre des activités, les cibles, d'identifier les risques pouvant impacter la mise en œuvre des activités, proposer des solutions d'orientation, rapporter et capitaliser les expériences. Le suivi technique se base sur des outils que sont les planifications opérationnelles des partenaires, les canevas de suivi, de rapportage et de gestion de l'apprentissage.

Le **suivi de conformité**, relève de la compétence des équipes de mise en œuvre du consortium notamment les chargés de programmes, les chefs de projet, les spécialistes thématiques, les chargés de suivi évaluation. Il a pour objectif de s'assurer que la mise en œuvre terrain du projet reste conforme à la planification initiale et/ou les orientations et recommandations fournies lors des rencontres trimestrielles, comités techniques et recommandations des évaluations. Le suivi de conformité se base essentiellement sur le document de projet y compris le cadre logique et le cadre de suivi des cibles et des indicateurs. Le processus de suivi de conformité et d'orientation permet de disposer des rapports périodiques conformément aux clauses contractuelles des conventions signées avec les partenaires locaux de chaque membre du consortium.

Le **suivi d'orientation et d'efficacité** quant à lui, est conduit par l'organe d'orientation du projet en l'occurrence le comité technique. Le comité technique est l'organique qui se réunit une fois par an pour apprécier l'efficacité du projet pour l'année « n » et donner les orientations pour la mise en œuvre réussie du PTAB de l'année « n+1 ». Le suivi d'orientation et d'efficacité permet de prendre les grandes décisions participatives et consensuelles sur la vie du projet PROMESSE-FP.

Tableau 4 : Synthèse de la périodicité du suivi du projet PROMESSE-FP

Niveau	Types de de suivi	Responsabilité d'organisation	Période	Acteurs concernés	Méthodologie/contenu
Planification des suivis					
Local Régional	Suivi technique	Partenaires locaux de mise en œuvre	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires • Conseillers communaux des villages Conseil communal • Administration communale • Autorités provinciales • Services techniques déconcentrés • Antennes régionales 	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation des satisfactions de la mise en œuvre des activités et l'atteinte des cibles du PTAB • Identifier les difficultés et apporter des solutions • Capitaliser les expériences sur chacune des activités ou des thématiques • Elaboration des rapports d'activités
Membre du consortium	Suivi de la conformité	Chargés de programmes, chefs de projet, spécialistes thématiques, chargés de suivi évaluation	Trimestriel Semestriel Annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Services techniques déconcentrés • Chargés de projet des partenaires locaux • Ambassade des Pays-Bas au Burkina Faso • Projets similaires dans les zones d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation de la conformité des réalisations avec les planifications • Examen des contraintes de mise en œuvre des activités • Appui des partenaires locaux dans la collecte des données • Elaboration de fiches d'enquête sur la problématique • Collecte et analyses des données • Production de rapports trimestriels, et annuels
Organe d'orientation	Suivi d'orientation et d'efficacité	Comité Technique de Suivi	Annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la jeunesse, de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi • Ministère de l'éducation nationale et de la promotion des langues nationales • Ministère de la santé • Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de l'action humanitaire • Projets programmes de la même thématique financés par l'ambassade des Pays-Bas au Burkina Faso • SPONG 	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation de l'orientation stratégique du projet • Appréciation de l'évolution du projet vers les changements escomptés • Adoption des documents stratégiques (Rapport annuel, PTAB)

Source : SEAMR Solidar Suisse RBF, novembre 2021

2.3 Suivi des indicateurs

Le montage technique du projet PROMESSE-FP a préalablement défini des indicateurs de résultats même si la situation de référence des dits indicateurs n'avait pas été déterminée. Une étude de référence qui a eu lieu au cours du mois de juillet à novembre 2021, a permis de définir les données de base par des méthodes de collecte et d'analyse de données sur la zone de couverture. Pour permettre de suivre l'évolution des indicateurs, le plan de suivi évaluation a défini les méthodes, outils et périodicité de collecte des données pour la mise à jour du cadre des indicateurs. La mise en œuvre du projet PROMESSE-FP s'inscrit dans le cadre de la stratégie de 2019-2022 de l'ambassade des Pays-Bas au Burkina Faso, ainsi le projet contribuera à l'atteinte de certains indicateurs de l'Ambassade tels que :

Sur le volet l'éducation et formation

IMPACT : Amélioration des perspectives pour les jeunes femmes et hommes

- % de jeunes femmes et hommes qui ont trouvé un emploi après la formation
- % de jeunes femmes et hommes qui ont créé une entreprise après la formation
- % de ces jeunes exprimant un bien-être et un optimisme accrus au fil du temps (ventilés par jeunes hommes, femmes, réfugiés, personnes déplacées, handicaps)
- Nombre d'enseignants/formateurs formés

Sur le volet de la santé sexuelle et de la reproduction

IMPACT : Description des obstacles réduits à l'accès aux informations, aux services et aux fournitures de SDR (y compris le VIH/SIDA) dans les situations humanitaires

- Nombre de jeunes utilisant les services de SSR
- Nombre d'OSC dirigées à la fois par des femmes et des jeunes avec des capacités accrues
- Nombre de jeunes touchés avec des informations complètes et correctes sur la sexualité, le VIH/SIDA, les IST, la grossesse et la contraception.

Tableau 5 : Description des indicateurs du projet PROMESSE-FP

Indicateurs	Description de l'indicateur	Repartition par année/sexe							
		2021		2022		2023		2024	
		H	F	H	F	H	F	H	F
Indicateurs d'effet	Les filles des régions d'intervention ont accès à un système éducatif et de formation professionnelle de qualité et à des revenus décents								
OS1 : D'ici 2024, 14 000 élèves de 40 établissements du post-primaire et secondaire de la zone d'intervention du projet ont amélioré leurs compétences sociales en termes d'éducation financière et de compétences de vie courante y inclus les aspects liés à l'inégalité de genre à travers l'utilisation de curriculums et d'outils pédagogiques améliorés									
70% filles et garçons qui améliorent leurs compétences en éducation financière et compétences de vie courante	Il s'agit du taux d'amélioration des compétences sociales en termes d'éducation financière et de compétences de vie courante y inclus les aspects liés à l'inégalité de genre des élèves à travers l'utilisation de curricula et d'outils pédagogiques améliorés	1470	980	2940	1960	4410	2940	5880	3920
72 projets économiques réalisés par les filles membres des clubs	Il s'agit du nombre de projet économiques réalisés par les filles bénéficiaires de l'éducation sociale et financière et ayant mis en place 80 clubs dans les 40 écoles post primaires et secondaires	18		36		54		72	
OS2 : OS2 : D'ici 2024, l'employabilité et l'accès à des revenus décents de 15 625 filles et femmes sont améliorées à travers la promotion d'une offre de formation professionnelle innovante utilisant l'approche Aflatoun et l'utilisation des TIC									
65% des filles et de femmes bénéficiaires des CEFP et de la formation de courte durée qui ont un emploi	Il s'agit du taux des filles et femmes bénéficiaires des CEFP et de la formation de courte durée qui s'auto emploient et ont des revenus décents	0	0	0	910	0	1820	0	2730
45% des filles et femmes du secteur informel qui augmentent leur clientèle grâce à l'utilisation des TIC	Il s'agit du taux des filles et femmes du secteur informel qui auront reçus la formation à l'utilisation des TIC qui augmentent leurs revenus grâce aux nouvelles compétences et l'utilisation des TIC	0	0	0	225	0	450	0	675
80% des filles/femmes bénéficiaires des VSLA qui augmentent leurs revenus	Il s'agit du taux des 9 625 filles et femmes bénéficiaires des 385 groupes d'épargne qui améliorent leurs revenus	0	0	0	2567	0	5133	0	7700
1 500 nouvelles entreprises créées par les jeunes filles et femmes formées et équipées	Il s'agit du nombre d'entreprises qui seront créées par les 3 000 filles et femmes vulnérables de 19 à 35 ans formées en courte durée à des métiers porteurs et novateurs, et des 1 200 (dont 420 filles déplacées internes) adolescentes exclues du système éducatif et de 1 500 filles et femmes de 19 à 35 ans du secteur informel formées dans les CEFP	0	0	0	500	0	1000	0	1500
OS3 : D'ici 2024, il est rendu possible à 28 000 filles et 42 000 garçons du post primaire et du secondaire d'avoir une meilleure gestion de leur santé sexuelle et reproductive									
Baisse du nombre d'abandons scolaires liés aux grossesses scolaires de 30%	Il s'agit du taux d'abandons scolaires liées aux grossesses scolaires qui sera impacté par le paquet d'activités SSR, de genre dans les établissements scolaires et les centres de santé	0	0	0	10%	0	20%	0	30%
OS4 : D'ici 2024, les acteurs locaux et nationaux concernés connaissent le projet, recherchent activement des synergies, intègrent et répliquent au moins une bonne pratique PROMESSE-FP									
Compétences de vie courante, éducation financière et DSSR intégrés dans les curricula nationaux du ministère de l'éducation	Il s'agit à travers un canevas avec des critères, évaluer le niveau d'intégration des compétences de vie courantes, éducation financières et DSSR dans les curricula nationaux du ministère en charge de l'éducation								
Compétences de vie courant, éducation financière DSSR, Entreprenariat et employabilité intégrés dans les curricula nationaux de la formation professionnelle	Il s'agit à travers un canevas avec des critères, évaluer le niveau d'intégration des compétences de vie courantes, éducation financières et DSSR dans les curricula nationaux de formation professionnelle								

Source : Document PROMESSE-FP-SEAMR Solidar Suisse RBF, décembre 2021

Tableau 6 : Synthèse du cadre de suivi des indicateurs du projet PROMESSE-FP

Indicateurs	Type d'indicateurs	Source de données/Méthode de collecte de données	Outils de collecte des données	Fréquence de collecte de données/Rapportage	Responsable de la collecte de données	Niveau de base				Cibles du projet (2021 - 2024)		Commentaires
						Hommes		Filles/Femmes		H	F	
						Effectif	Proportion	Effectif	Proportion			
OS1 : D'ici 2024, 14 000 élèves de 40 établissements du post-primaire et secondaire de la zone d'intervention du projet ont amélioré leurs compétences sociales en termes d'éducation financière et de compétences de vie courante y inclus les aspects liés à l'inégalité de genre à travers l'utilisation de curriculums et d'outils pédagogiques améliorés												
70% filles et garçons qui améliorent leurs compétences en éducation financière et compétences de vie courante	Résultat	Enquête	Questionnaire, Guide d'entretien, Sondage	Annuel	Responsable suivi-évaluation	0	0	0	0	5 680	3 920	70% des 14 000 élèves des établissements dont 40% de filles
72 projets économiques réalisés par les filles membres des clubs	Résultat	Rapports d'activités	Fiche de collecte de données	Annuel	Responsable suivi-évaluation	0				72	90% des 80 clubs ont au moins 1 projet	
OS2 : OS2 : D'ici 2024, l'employabilité et l'accès à des revenus décents de 15 625 filles et femmes sont améliorées à travers la promotion d'une offre de formation professionnelle innovante utilisant l'approche Aflatoun et l'utilisation des TIC												
65% des filles et de femmes bénéficiaires des CEFP et de la formation de courte durée qui ont un emploi	Résultat	Enquête	Questionnaire, Guide d'entretien, Sondage	Annuel	Responsable suivi-évaluation	-	-	0	0	-	2 080	65% des 1 200 bénéficiaires des CEFP et des 2 000 bénéficiaires de la formation courte durée
45% des filles et femmes du secteur informel qui augmentent leur clientèle grâce à l'utilisation des TIC	Résultat	Enquête	Questionnaire, Guide d'entretien, Sondage	Annuel	Responsable suivi-évaluation	-	-	0	0	-	675	45% des 1 500 filles et femmes bénéficiaires du renforcement de capacités
80% des filles/femmes bénéficiaires des VSLA qui augmentent leurs revenus	Résultat	Enquête	Questionnaire, Guide d'entretien, Sondage	Chaque 2 ans	Responsable suivi-évaluation	-	-	0	0	-	7 700	80% des 9 625 bénéficiaires des VSLA

1 500 nouvelles entreprises créées par les jeunes filles et femmes formées et équipées	Résultat	Enquête	Questionnaire, Guide d'entretien, Sondage	Chaque 2 ans	Responsable suivi-évaluation	-	-	0	0	1500	1 500 nouvelles entreprises créées par les jeunes filles et femmes formées et équipées	
OS3 : D'ici 2024, il est rendu possible à 28 000 filles et 42 000 garçons du post primaire et du secondaire d'avoir une meilleure gestion de leur santé sexuelle et reproductive												
Baisse du nombre d'abandons scolaires liés aux grossesses scolaires de 30%	Résultat	Enquête	Questionnaire, Guide d'entretien, Sondage	Annuel	Responsable suivi-évaluation	-	-	535	0.76%	-	374	Baisse du nombre d'abandons scolaires liés aux grossesses scolaires de 30%
OS4 : D'ici 2024, les acteurs locaux et nationaux concernés connaissent le projet, recherchent activement des synergies, intègrent et répliquent au moins une bonne pratique PROMESSE-FP												
Compétences de vie courante, éducation financière et DSSR intégrés dans les curricula nationaux du ministère de l'éducation	Résultat	Analyse des curricula nationaux d'éducation	Grille d'analyse ; Fiche de collecte de données	Une fois à la fin du projet	Responsable suivi-évaluation	-	-	-	-	-	-	-
Compétences de vie courant, éducation financière DSSR, Entreprenariat et employabilité intégrés dans les curricula nationaux de la formation professionnelle	Résultat	Analyse des curricula nationaux de la formation professionnelle	Grille d'analyse ; Fiche de collecte de données	Une fois à la fin du projet	Responsable suivi-évaluation	-	-	-	-	-	-	-

Source : Document PROMESSE-FP-SEAMR Solidar Suisse RBF, novembre 2021

2.4 Evaluation

L'évaluation est un procédé le plus souvent récapitulatif, une opération ponctuelle qui tente de déterminer aussi systématiquement que possible la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des activités en cours ou achevées par rapport à leurs objectifs. C'est l'analyse critique de la conception, de l'exécution, des résultats et de l'efficacité effective ou potentielle, en tant que moyen d'atteindre l'objectif de développement visé. L'évaluation a pour objet d'apporter une réponse à des questions spécifiques insuffisamment renseignées par le suivi, ainsi qu'à porter un jugement d'ensemble sur une opération et à en tirer des enseignements destinés à améliorer les actions, la planification et les décisions futures. L'évaluation attire aussi l'attention des décideurs sur les contraintes réelles et potentielles au développement et des voies et moyens pour les contourner. L'évaluation s'opère d'ordinaire de deux façons, séparées ou combinées à savoir (i) l'évaluation interne qui est effectuée par le dispositif interne du projet chargé de la mise en œuvre des activités à évaluer. Il s'agit d'une forme directe d'auto-évaluation faite par ceux qui connaissent bien le projet. La deuxième forme d'évaluation est externe et effectuée par des organes extérieurs. Elle est plus objective et offre une lecture neutre des effets et résultats du projet et permet une meilleure orientation et/ou cadrage du projet. Toutes les principales parties prenantes du projet doivent être associées à l'évaluation pour augmenter la probabilité d'application de ses recommandations. Dans le cadre du projet PROMESSE-FP, il est prévu trois évaluations externes, il s'agit de :

- ✚ **L'évaluation initiale ou étude de référence** qui vise pour objectifs de définir ou d'actualiser les indicateurs, de préciser les communes d'intervention, de revenir sur les principaux résultats et défis et aussi de rechercher les facteurs de réussite dans la mise en œuvre du projet. Cette évaluation a été conduite par une expertise extérieure et a connu une participation active de tous les acteurs de mise en œuvre du projet.
- ✚ **L'évaluation à mi-parcours** est prévue pour la fin de la deuxième année de mise en œuvre du projet (décembre 2022). Elle aura pour objectif d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et les effets/impacts des activités en cours ou achevées par rapport à leurs objectifs et à la théorie du changement défini dans le document du projet. Cette évaluation qui sera également conduite par une compétence devrait formuler des recommandations permettant d'aller vers les changements escomptés. A l'issue, chaque acteur devra élaborer un plan de mise en œuvre et de suivi des dites recommandations. Le lead compilera l'ensemble des plans pour un meilleur suivi de la mise en œuvre.
- ✚ **L'évaluation finale** sera réalisée à la fin de la dernière année (décembre 2024) de mise en œuvre du projet. Cette évaluation reviendra sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les effets/impacts mais aussi sur les changements tangibles, la durabilité des résultats et aussi sur la répliquabilité des expériences du projet à travers un processus de capitalisation des expériences. Elle devrait également apprécier l'implication de acteurs et l'état de la mise en œuvre des recommandations des différentes évaluations précédentes et celles du comité technique.

2.5 Apprentissage

Le projet PROMESSE-FP, premier du genre en termes de thématiques et d'approches du consortium, servira de chantier d'apprentissage pour les membres du consortium d'une part et l'ensemble des acteurs impliqués d'autre part. Ainsi une place de choix sera accordée au processus d'apprentissage à travers une capitalisation systématique et analytique des expériences à travers la documentation des succès, échecs, leçons apprises ou enseignements tirés et aussi l'exploration des potentialités non exploitées. Les différentes rencontres - notamment les rencontres intra-consortium, les sessions du Comité Technique de Suivi, les ateliers de partage d'expériences, les rencontres régionales organisées par le projet Job Booster SEC auxquelles participeront les membres du consortium - seront entre autres des cadres de partage des expériences entre acteurs pour le projet qui permettront de tirer leçons des

expériences d'autres acteurs intervenant dans la même thématique. Les approches et innovations développées dans le cadre du projet vont faire l'objet d'une étude de capitalisation afin de s'en servir pour sensibiliser, former voire influencer les politiques au niveau national. Par ailleurs, les bonnes pratiques, réussites et leçons apprises seront documentées sous forme d'écrits, de films, de bandes dessinées, pour générer des connaissances sur le projet. Les bonnes pratiques seront capitalisées par thématiques et/ou approches. Ainsi il est attendu :

- ✚ Quatre films de 13 mn sur les métiers porteurs exercés par les maîtres artisans modèles ;
- ✚ Dix histoires à succès montrant les changements induits par le projet en termes d'amélioration des compétences de vie, de création d'emploi, d'amélioration des revenus des bénéficiaires de la formation professionnelle, d'amélioration des revenus des bénéficiaires ;
- ✚ Un film documentaire sur la capitalisation de 13 mn sous-titré en anglais est disponible ;
- ✚ Une version condensée du film documentaire en 5 mn ;
- ✚ 6 capsules de 2-3 mn avec un zoom sur les bénéficiaires des différentes approches ;
- ✚ Un document faisant la synthèse des actions du projet, ses succès, ses échecs, ses effets sur les bénéficiaires, les leçons apprises et les histoires à succès.

La participation des membres aux rencontres régionales, nationales, voire internationale, seront des occasions pour diffuser les bonnes pratiques et aussi apprendre des expériences des autres.

2.6 Redevabilité

La redevabilité revient à communiquer de manière transparente sur les moyens mobilisés, les activités menées et les résultats auxquels nous parvenons. Pour ce faire, des organes/instances de gouvernances du projet seront mis en place et des cadres de concertations périodiques ou rencontres bilan seront organisées au niveau local et national. Il s'agit des rencontres trimestrielles de bilan et de planification des membres du consortium et de leurs partenaires pour le bilan et la programmation et de la mise en œuvre des activités, la consommation des ressources et apporter des solutions aux difficultés rencontrées. A ces cadres s'ajoutent les rencontres du comité technique de suivi. Les directions générales membres de ce comité notamment les Directions Générales de la Formation Professionnelle (DGFP), de la Recherche en Education et de l'Innovation Pédagogique (DGREIP), de l'Enseignement Formel Général (DGEFG), de l'Action Humanitaire (DGSAAH), de la Santé de la Famille (DSF) ; l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (ANFP), capitaliseront les résultats de l'intervention du projet. Pour permettre au bénéficiaire de suivre et apprécier le niveau d'avancement du projet PROMESSE-FP, un représentant des bénéficiaires sera invité à participer aux sessions du Comité Technique de Suivi.

Au plan international, Solidar Suisse Chef de fil du consortium partagera des données sur la plateforme IATI (Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide) afin d'informer les bailleurs de fonds et tout autre acteur sur la gestion des ressources sur le projet PROMESSE-FP. La publication des données de PROMESSE-FP sur IATI sera assurée par le lead en l'occurrence Solidar Suisse chaque trimestre conformément au contrat signé avec l'ambassade des Pays-Bas au Burkina Faso.

2.7 . Gestion des plaintes

Le projet PROMESSE-FP va adhérer au cadre de responsabilité pour la mise en œuvre des projets humanitaires. Solidar Suisse, lead du consortium est membre de l'Alliance CHS de la norme fondamentale humanitaire de qualité et de redevabilité depuis 2018 et travaillera à la prise en compte des 9 engagements dans la mise en œuvre du projet PROMESSE-FP. Ce cadre de responsabilisation comprend plusieurs principes, notamment le partage d'informations sur l'organisation, la participation de la communauté, la rétroaction et la gestion des plaintes relatives aux activités, aux attitudes et au comportement du personnel. L'ensemble des organisations parties prenantes intègrent les politiques

en lien avec ces cadres. Le projet utilisera son unité SEAR pour garantir une responsabilité maximale des participants au projet et la présence d'outils capables de soutenir l'amélioration du programme lors de sa planification et de sa mise en œuvre. Tout problème mis en évidence par une activité de suivi ou d'évaluation sera traité en fonction de sa gravité, en apportant les réponses et modifications nécessaires au projet et aux facteurs pertinents qui l'influencent et sur lesquels le projet a le pouvoir d'intervenir. C'est pourquoi le projet PROMESSE-FP prévoit un mécanisme de gestion des plaintes.

Le mécanisme proposé pour la résolution des plaintes, passe par les étapes ci-après :

Etape 1 : Réception des plaintes. Il s'agit des griefs observés lors de la mise en œuvre du projet. Les plaintes ou les dénonciations seront faites par fiche papier sous plis fermé ou par email et seront réceptionnées par le Chef de projet qui les transmettra au Responsable Suivi Evaluation pour centralisation et traitement.

Etape 2 : Traitement des plaintes. Le responsable Suivi-évaluation mène les actions ci-après lorsqu'il reçoit une plainte ou une dénonciation :

Hypothèse 1 : Si la plainte n'est pas en lien avec le Projet, il en informe le plaignant en lui indiquant le service compétent pour traiter de sa plainte.

Hypothèse 2 : Si la plainte ou la dénonciation concerne le projet, Il mène les opérations ci-après :

- ✚ Enregistrer toutes les plaintes, requêtes et suggestions dans des registres appropriés ou base des données conçues à cet effet ;
- ✚ Identifier qui est le mieux placé (organisations et personnes au Projet, entité extérieure) pour apporter une solution aux problèmes posés dans les différentes plaintes ;
- ✚ Informer les usagers de la réception de la plainte et du processus de son traitement le cas échéant ;
- ✚ S'enquérir régulièrement de l'évolution du dossier auprès du service concerné pour maintenir une certaine célérité dans le traitement du dossier ;
- ✚ Evaluer objectivement le traitement de la plainte après retour du dossier par le service concerné qui a procédé à la vérification du bien-fondé et a mené les enquêtes nécessaires. Ce service (interne ou externe au Programme) devra veiller à l'impartialité des personnes impliquées dans l'enquête ;
- ✚ Analyser les données du système (les tendances), améliorer le système de gestion des plaintes et éventuellement les ajustements de gestion de projet nécessaires en cas de tendance claires de type ou zone de plainte ;
- ✚ Contacter les usagers pour expliquer comment leurs plaintes ont été résolues et leur indiquer qu'ils peuvent faire appel si la décision prise ne les satisfait pas ;
- ✚ Publier par voie d'affichage, les résultats de l'enquête pour que le système de gestion des plaintes gagne en visibilité et crédibilité.

En tout état de cause, la gestion des plaintes doit se faire en respectant les valeurs et standards tels que (i) la célérité dans le traitement des plaintes, (ii) la transparence, (iii) l'équité (iv) la traçabilité, (v) la redevabilité des personnes impliquées, (vi) l'anonymat et la protection des plaignants et (vii) la

probité. Pour ce qui est de la célérité, le délai de traitement d'une plainte en rapport avec les compétences du Projet ne doit pas excéder 30 jours à compter de la date de réception de ladite plainte. Un accusé de réception doit être adressé au plaignant au plus tard une semaine après réception de sa plainte par le Projet. Tous les canaux de transmission des plaintes seront communiqués au public. Une base de données pour le suivi du traitement des plaintes sera élaborée. Elle devra contenir les informations suivantes : le numéro de la plainte, les éléments d'identification du plaignant (adresse, localisation, structure, etc.), la date de réception, l'objet, la date de l'accusé de réception, date de transmission au responsable chargé du traitement, responsable du traitement de la plainte, la date de traitement, résumé des résolutions. Cette base de données sera prise en compte dans le système de gestion intégré (SGI) du Projet et son accès sera contrôlé afin d'assurer sa confidentialité. Pour garantir et améliorer la fonctionnalité du dispositif de gestion des plaintes, le Consortium devra faire appel en cas de besoin aux organisations locales partenaires pour appui, à l'information régulière des usagers sur l'existence du système, à la formation des équipes du Projet sur le processus, ainsi que le développement de tout outil devant faciliter la gestion des plaintes.

3 Opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation

3.1 Domaines prioritaires de suivi-évaluation

Les domaines prioritaires du suivi évaluation du projet PROMESSE-FP sont : la planification, l'identification des questions de performance, la collecte des données, l'analyse des données et la communication. Le tableau ci-après présente chaque domaine prioritaire et sa description

Tableau 7 : Synthèse des domaines de priorité

Planification	Ce processus consiste à définir les objectifs d'une action de développement, à établir le calendrier nécessaire pour les atteindre, à déterminer les moyens d'y parvenir et à répartir les responsabilités. Il s'agit du premier élément nécessaire au système SEAR du projet PROMESSE-FP
Identification des questions de performance	Cette phase spécifie les données qui devront être recueillies pour répondre à la demande de connaissances exprimée par les parties prenantes d'une action de développement. Pour cela, il est nécessaire de préciser le type de données à réunir, à quel moment, pour quelle raison, l'usage prévu, etc.
Collecte des données	Cette phase concerne la collecte des données nécessaires pour répondre aux questions de performance formulées par les parties prenantes d'une action de développement. Les données doivent être stockées et traitées afin d'être analysées.
Analyse des données	Les données sont analysées, clarifiées et organisées afin d'évaluer si les objectifs ont été atteints, d'identifier les meilleures/pires pratiques, de mettre en valeur les corrélations et les changements induits au cours des années pour les individus, les ménages, les communautés ou les institutions.
Communication	Les résultats de l'analyse sont communiqués aux parties prenantes concernées comme suit : Pour la partie nationale (ministères et services techniques), il s'agira des résultats atteints et la contribution de ces résultats à l'atteinte des objectifs de planification stratégique dont le PNDES et les planifications sectorielles. Pour l'ambassade, il s'agira des résultats atteints et leur contribution indicateurs et cibles, l'état de mise en œuvre du projet PROMESSE-FP, les leçons tirées, les résultats de la capitalisation et les synergies. Pour les membres du consortium et les partenaires locaux, il s'agira des résultats atteints par rapport aux indicateurs et cibles, l'état de mise en œuvre du projet PROMESSE-FP, les synergies, les difficultés, les leçons tirées, les résultats de la capitalisation et les recommandations pour améliorer. Pour les bénéficiaires, il s'agira des résultats les cas de succès et les leçons tirées. Certains résultats seront communiqués sur des plateformes comme IATI, Facebook, les sites internet des membres du consortium et d'autres canaux. Les résultats du système SEAR peuvent être présentés de diverses manières : rapports écrits, techniques audiovisuelles, ateliers, brochures.

Source : SEAMR Solidar Suisse RBF, novembre 2021

3.2 Système d'information pour le suivi-évaluation

Le circuit de l'information du dispositif de suivi-évaluation sera essentiellement digitalisé à travers une plateforme intégrée (Delta Suivi évaluation) pour la collecte, le traitement, l'analyse, l'utilisation et la diffusion des données. La plateforme Delta Suivi évaluation est une plateforme qui permettra après le processus de configuration du projet PROMESSE-FP, de donner des accès aux différents acteurs en

fonction de leur implication pour soit renseigner des données ou juste consulter des informations sur l'évolution de la mise en œuvre du projet PROMESSE-FP.

Méthode de collecte et flux des données

Les principales sources de données sont les bénéficiaires et les organisations locales partenaires. Les données sont essentiellement collectées à travers les rapports périodiques et au besoin en les interrogeant, soit à travers des enquêtes. Au regard du contexte sécuritaire, l'outil de collecte mobile KoboCollect à travers une dotation de smartphones configurés pour la circonstance sera utilisé. La responsabilité de la collecte des données incombe aux responsables Suivi-Evaluation des structures membres du Consortium. De manière spécifique, les tâches dans la collecte sont réparties de manière suivante :

Les chargés de Suivi-Evaluation des structures membres du Consortium sous le leadership du Responsable Suivi-Evaluation de Solidar Suisse élaborent un tableau de bord ou formulaire général des indicateurs retenus pour le suivi-évaluation contenant les indicateurs, leurs périodicités de collecte, leurs principales sources d'information et les données nécessaires pour renseigner les indicateurs. Ces formulaires seront ensuite déployés sur les mobiles des animateurs ou des chargés de Suivi-évaluation des partenaires locaux avec des périodicités de collecte de données et de réception des données sur le serveur.

Traitement des données

Les responsables de suivi-évaluation sont chargés de traiter les données des indicateurs. Les données collectées auprès des différentes sources sont agrégées sur le serveur. Après l'agrégation les données reçues sur le serveur seront ensuite apurées et au besoins une triangulation de vérification sera faite pour s'assurer de la fiabilité des données avant les analyses.

Analyse des données

Les appréciations reposeront sur les critères d'analyse habituels utilisés dans la mesure de la performance : respect de délai, efficacité, efficience, durabilité, etc.

Pour les critères de performance, une analyse devrait être effectuée selon la méthodologie suivante :

- comparer les prévisions par rapport aux réalisations ;
- déterminer les écarts de performances ;
- justifier les écarts de performance (causes favorables ou défavorables) ;
- proposer des mesures correctives nécessaires à la prise de décision.

Pour les effets, une analyse devrait être appliquée pour identifier les effets positifs ou négatifs des actions et proposer des mesures visant, soit l'élimination ou à défaut l'atténuation des effets négatifs, soit le renforcement ou la préservation des effets positifs.

Diffusion des données

Les informations issues de l'analyse des données devraient être au préalable validées à l'interne à chaque niveau des équipes du projet pour s'assurer de l'objectivité des analyses et de la pertinence et l'utilité des informations à diffuser. Cette validation interne peut se faire par l'institution de rencontres spécifiques de suivi-évaluation. La diffusion des informations validées à l'interne se fera essentiellement sous forme de rapport selon les canevas spécifiques exigés par le bailleur et les organes de coordination du suivi-évaluation stratégique (siège de Solidar Suisse, de Aflatoun International et de Educo). Ces rapports peuvent être présentés en atelier lors des rencontres, des sessions du comité technique selon l'importance du contenu et les besoins de prise de décision. Les rapports seront également diffusés sur la plateforme IATI pour faire le parallèle avec les données financières.

4 Organes d'orientation et de pilotage du projet

4.1 Au niveau international

Le projet PROMESSE-FP est né de la volonté d'un consortium de trois d'ONG internationales dont deux disposent de représentations au Burkina Faso et l'appui financier de l'Ambassade des Pays-Bas au Burkina Faso. Les sièges des membres du consortium dont celui de Solidar Suisse chef de file, de Educo et Aflatoun International donneront des orientations pour la mise en œuvre de façon globale du projet et spécifiquement au fonctionnement du SEAR. Quant à l'ambassade des Pays-Bas au Burkina Faso, elle apportera sa touche d'orientation et d'adaptation de la mise en œuvre du projet.

4.2 Tutelle Technique nationale

Le projet PROMESSE-FP est mis en œuvre sous la tutelle technique du Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entreprenariat et de l'Emploi (MJPEE). C'est pourquoi le MJPEE assurera la présidence du comité technique de suivi qui sera mis en place. Le projet aborde également les thématiques de l'éducation, de la santé, du genre, de l'action humanitaire ; c'est pourquoi les ministères en charge de toutes ces problématiques seront fortement impliqués pour donner une orientation à la mise en œuvre réussie du projet et aussi de capitaliser les résultats dans les différents programmes budgétaires en charges des thématiques traitées dans le cadre du projet PROMESSE-FP.

4.3 Comité Technique de suivi

Dans le but d'assurer une orientation participative et consensuelle, et une meilleure capitalisation des résultats et expériences, il est mis en place un Comité Technique de Suivi (CTS). C'est une instance de suivi de la mise en œuvre du projet, d'orientation et de décision en la matière. Il s'agit d'un cadre de concertation, de rencontre statutaire de la dynamique partenariale qui sous-tend la mise en œuvre du projet. Le comité se réunit une fois par an pour les sessions ordinaires statutaires, en cas de nécessité, le comité peut se réunir en session extraordinaire. Le CTS regroupe les partenaires institutionnels et les ONG partenaires pour débattre de toutes questions d'importance touchant l'exécution du projet. De façon spécifique le CTS sera chargé :

- ✚ d'assurer le suivi régulier de l'exécution technique des activités du projet PROMESSE-FP,
- ✚ de faire des recommandations à l'attention de l'équipe de projet et des différentes parties prenantes intervenant dans la vie du projet,
- ✚ de formuler à l'attention du consortium des propositions visant à améliorer la mise en œuvre du projet,
- ✚ de veiller à la mise en œuvre des recommandations du comité, des missions de supervision, de suivi ainsi que des différents audits
- ✚ de s'assurer que le projet ne dérive pas, qu'il reste en phase avec les objectifs initiaux,
- ✚ de décider si certains points nécessitent d'être revus : changement de procédés/stratégies, décalage des livrables, etc.,
- ✚ de valider des étapes clés en donnant son feu vert pour passer à la suivante,
- ✚ d'organiser en étroite collaboration avec le consortium les différentes revues techniques ou thématiques du projet.

Le Comité technique de suivi du Projet Promotion de l'accès des filles à un Système Educatif et de Formation Professionnelle de qualité est composé comme suit :

- ✚ Présidence : Ministère de la Jeunesse, de la promotion de l'Entreprenariat et de l'Emploi (MJPEE).
- ✚ Vice-Président : Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN)
- ✚ Rapporteurs : Solidar Suisse Burkina Faso, Direction Générale de la Formation Professionnelle (DGFP)
- ✚ Membres :

- Ministère de la jeunesse, de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi (MJPEE), département de tutelle principale (l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle, la Direction Générale de la Promotion de l'Entreprenariat et de l'Autonomisation des Jeunes, les directions régionales de la zone d'intervention) ;
- Membres du consortium (Solidar Suisse Burkina Faso, Educo Burkina Faso, Aflatoun International) ;
- Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) (la Direction Générale de la Recherche en Education et de l'Innovation pédagogique, La Direction Générale de l'Enseignement Formel Général) ;
- Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire (MFSNFAH) (le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du Genre (SP/CONAP Genre), la Direction Générale de l'Action Humanitaire (DGSAH)) ;
- Ministère de la santé (MS) (le Secrétariat Permanent pour l'Accélération de la Transition Démographique (SP/ATD), la Direction de la Santé de la Famille (DSF), les directions régionales de la zone d'intervention.

 **Observateur** : Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burkina Faso.

NB : Le CTS a la possibilité de faire appel, chaque fois que de besoin, à toute personne de ressource dont la contribution ou l'éclairage est jugé nécessaire pour l'exécution de ses missions.

4.4 Rencontres trimestrielles

Pour la mise en œuvre opérationnelle du projet, il est institué un cadre de concertation trimestrielle. Ce cadre appelé rencontre trimestrielle, se réunit à la fin de chaque trimestre pour conduire les actions de bilan du trimestre n, de la planification du trimestre n+1 et d'échange sur les difficultés et leçons tirées. Les participants à cette rencontre sont essentiellement les responsables du consortium, les équipes de mise en œuvre des activités des membres du consortium, les équipes de mise en œuvre des activités partenaires locaux. Ce cadre sert également pour le renforcement des capacités des membres et d'orientation consensuelle de la mise en œuvre des activités, du SEAR et de la validation des documents opérationnels.

5 Modalités de mise en œuvre

5.1 Principes de base à respecter par tous les acteurs

Dans le cadre de l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation de PROMESSE-FP, les différents acteurs qui y interviennent doivent respecter les principes de base suivant :

- ✚ Les engagements de la norme fondamentale humanitaire (CHS) dont Solidar est membre de l'Alliance depuis 2018. La responsabilité envers les personnes que nous visons à aider a toujours été la clé de tous les projets et pour exercer pleinement cette responsabilité, Solidar mesure régulièrement la performance de l'organisation par rapport aux neuf engagements des CHS pour apporter les améliorations nécessaires ;
- ✚ L'application des orientations issues de la formation des membres du consortium et des partenaires sur la gestion des projets sensible aux conflits tout au long du cycle du projet PROMESSE-FP ;
- ✚ L'attention particulière pour la prise en compte des actions genre transformateur ;
- ✚ Le respect et l'application du principe de no not harm ou agir sans nuire à travers la signature des codes de bonne conduite par le personnel des équipes projet, la prise de consentement avant les enquêtes, les captures de photos, vidéos (fiche disponible dans les outils).
- ✚ Pour la protection des données à caractère personnel, Solidar Suisse adhère depuis 2018 à la norme CHS aussi dans le cadre du projet PROMESSE-FP la consultation et l'utilisation des données sur les plateformes sont conditionnées des accès bien définis pour chaque utilisateur de sorte à éviter une exposition des données au grand public.
- ✚ Le respect de la dignité humaine et des droits humanitaires internationaux dans la collecte et le traitement des données ;
- ✚ La participation et la responsabilisation de tous les acteurs dans le processus de SEAR ;
- ✚ La diversité de la nature des indicateurs de performance ;
- ✚ La disponibilité et la transparence dans la communication des résultats ;
- ✚ La Communication ;
- ✚ La fidélité au cadre logique sauf une révision actée ;
- ✚ L'anticipation ;
- ✚ Le contrôle qualité ;
- ✚ Le respect des délais de transmission des plans, rapports et tout autre document par chaque acteur.

5.2 Appropriation du plan SEAR

La mise en œuvre réussie du système SEAR passe par une appropriation par tous les acteurs qui participeront à son animation. Ce sont notamment l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burkina Faso, les membres du consortium, les membres du Comité Technique de Suivi, les partenaires locaux. A cet effet plusieurs actions sont proposées :

Tableau 8 : synthèse des actions et leurs descriptions

Actions à mener	Descriptions
Validation et appropriation par les acteurs du plan de suivi-évaluation	Il s'agit d'organiser respectivement une rencontre de présentation et de validation du manuel de suivi-évaluation et un atelier d'appropriation dudit manuel par les différents acteurs du projet PROMESSE-FP.
Renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du système de Suivi-Evaluation	Il s'agit d'organiser des sessions de renforcement des compétences des acteurs intervenant dans la mise en œuvre des activités de suivi-évaluation
Suivi de la mise en œuvre du plan de Suivi-Evaluation	Il s'agit de veiller à une mise en œuvre efficace des activités et au respect des principes de base en matière de Suivi-Evaluation.

Source : SEAMR Solidar Suisse RBF, novembre 2021

5.3 Mesures d'accompagnement pour l'opérationnalisation du système SEAR

Vue l'importance que revêt le SEAR dans la mise en œuvre du projet PROMESSE-FP, l'engagement des premiers responsables des structures membres du Consortium à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les mesures d'accompagnements soient appliquées est indispensable :

- ✚ un engagement fort des premiers responsables des structures membres du Consortium pour une opérationnalisation du présent système de SEAR ;
- ✚ l'implication effective de toutes les parties prenantes : le processus de SEAR devra voir la participation de toutes les entités impliquées dans la mise en œuvre du projet ;
- ✚ une large place à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à travers la digitalisation du système (acquisition de matériel et d'outils conséquents) ;
- ✚ l'adoption de procédures simples et souples pour l'implémentation du système SEAR ;
- ✚ le renforcement des capacités et la redynamisation des acteurs du SEAR ;
- ✚ la mise à la disposition de ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre des activités SEAR ;
- ✚ la priorisation de la tenue des réunions pour plus de résultats probants.

5.4 Outils opérationnels du dispositif SEAR

L'animation et la coordination du SEAR va s'appuyer sur plusieurs outils pour la collecte et la gestion des données. Le tableau ci-après fait la synthèse de ces outils.

Tableau 9 : Outils SEAR du projet PROMESSE-FP

Intitulé	Outils
Logiciel de suivi évaluation	Delta Suivi évaluation http://www.deltagis.ca/index.html#nosservices
Plateforme de transparence	IATI https://iatistandard.org/fr/
Matrice des risques	 Matrice des risques_PROMESSE
Canevas de planification	 Canevas Plan de Travail Annuel et Bu
Canevas de suivi des indicateurs	 Canevas suivi des indicateurs_PROMESSE
Canevas de la liste de présence lors des activités	 Canevas de liste de présence_PROMESSE
Cadre logique	 Cadre logique projet PROMESSE-FI

Canevas de rapport narratif périodique	 Canevas_Rapport Periodique Projet-PF
Canevas rapport et apprentissage Excel	 Canevas rapportage-apprent
Planning global de PROMESSE-FP	 Planning projet PROMESSE-FP_VF.doc
Canevas de suivi des plaintes	 Fiche_de_gestion des plaintes.docx
Budget de mise en œuvre du plan SEAR PROMESSE-FP	 Budget_SEAR_Proje t PROMESSE-FP.xlsx
Fiches de consentement pour publication et utilisation des photos, audios et vidéos	 FICHE DE CONSETEMENT.do

Glossaire

Activités : Actions ou travaux dans l'exécution desquels des intrants, notamment des fonds, une assistance technique et d'autres types de ressources, sont nécessaires pour réaliser des produits spécifiques.

Analyse : Processus consistant à appliquer une logique pour classifier, comparer, résumer et interpréter les données collectées, dans le but d'en tirer des conclusions.

Analyse des risques : Analyse ou évaluation de facteurs qui affectent ou sont susceptibles d'affecter la réalisation des résultats. Elle permet de fournir des informations pour atténuer l'impact des risques identifiés. Certains facteurs externes peuvent échapper au contrôle des administrateurs et des agents d'exécution des programmes, mais il est possible de faire face à d'autres facteurs en aménageant légèrement la stratégie du programme. Il est recommandé que les parties prenantes participent à l'analyse des risques, car elles offrent des vues différentes et peuvent détenir des informations essentielles concernant le contexte du programme.

Approche cadre logique : Méthodologie de planification utilisée pour élaborer un programme ou une intervention pour le développement. Elle suppose un processus participatif visant à préciser les effets directs, produits, activités et intrants, leurs relations causales, les indicateurs à utiliser pour évaluer et mesurer les progrès vers les résultats et les risques susceptibles d'influer sur le succès ou l'échec de l'intervention. Il s'agit d'une approche logique structurée pour définir les priorités et dégager, avec les parties prenantes, un consensus concernant les activités et les résultats escomptés du programme.

Approche participative : Terme général désignant la participation des parties prenantes primaires et des autres parties prenantes dans une activité (par exemple, planification, conception, exécution, suivi et évaluation d'un programme).

Bénéficiaires : Individus et/ou institutions dont la situation est supposée s'améliorer (groupe cible), et autres dont la situation pourrait s'améliorer à la suite d'une intervention.

But : Objectif, d'un échelon supérieur, à la réalisation duquel une intervention pour le développement est censée contribuer.

Cadre de résultats : Logique expliquant comment les résultats doivent être obtenus, y compris les relations causales et les hypothèses de base. C'est l'application de l'approche du cadre logique au niveau stratégique, dans toute l'organisation d'un programme, d'un projet ou d'une composante d'un programme ou d'un projet.

Cadre Logique : Outil de planification et de gestion dynamique qui récapitule les résultats issus de l'approche cadre logique et communique les principales caractéristiques de la conception d'un programme dans une matrice unique. Il peut servir de base pour le suivi des progrès réalisés et pour l'évaluation des résultats du programme. La matrice doit être examinée et affinée régulièrement compte tenu des nouvelles données disponibles.

Capacité : Connaissances, organisation et ressources nécessaires pour remplir une fonction.

Conclusion : Jugement raisonné fondé sur une synthèse de constatations empiriques ou d'énonciations factuelles correspondant à une conjoncture spécifique.

Contrôle : Processus indépendant, objectif et systématique visant à évaluer le bienfondé des contrôles internes d'une organisation et l'efficacité de ses mécanismes de gestion des risques et de gouvernance en vue d'en améliorer l'efficacité et la performance générale. Il s'agit de vérifier la conformité aux règles, règlements, politiques et procédures établis et de valider l'exactitude des rapports financiers.

Efficacité : Mesure dans laquelle un programme atteint les résultats prévus (produits, effets directs et buts).

Efficience : Mesure dans laquelle les intrants (ressources financières, humaines, techniques et matérielles) sont utilisés, sur le plan économique ou dans les meilleures conditions, pour réaliser les produits.

Enquête : Collecte systématique d'informations portant sur un groupe de population défini, généralement au moyen d'interviews ou de questionnaires auxquels a répondu un échantillon d'unités de ce groupe (par exemple, personnes, jeunes, adultes, etc.). Les *enquêtes de base* sont effectuées au début du programme pour présenter la situation avant la mise en œuvre d'une intervention pour le développement afin de pouvoir évaluer les progrès ; les *enquêtes à mi-parcours* sont effectuées à mi-parcours du cycle afin de fournir aux administrateurs et aux décideurs les informations nécessaires pour évaluer et, le cas échéant, réajuster les stratégies et procédures de mise en œuvre et les dispositions institutionnelles, en vue d'atteindre les résultats. En outre, les résultats des enquêtes à mi-parcours peuvent contribuer à l'élaboration d'un nouveau programme de pays et l'orienter. Les *enquêtes de fin de cycle* sont effectuées vers la fin du cycle afin de fournir aux planificateurs et aux décideurs les informations nécessaires pour examiner les réalisations du programme et d'en tirer des enseignements en vue de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre d'un nouveau programme ou projet.

Enseignement tirés/Leçons apprises : Connaissances tirées de l'expérience qui sont applicables à une situation générique plutôt qu'à des circonstances particulières. Trois facteurs sont déterminants pour tirer des enseignements : i) l'accumulation de l'expérience passée avec perspicacité ; ii) de bons instruments de collecte de données ; et iii) une analyse de contexte.

Évaluation : Opération limitée dans le temps qui vise à apprécier de manière systématique et objective la pertinence, la performance et le succès (ou leur absence) d'une politique, d'une stratégie, d'un programme, d'un projet ou d'une action en cours ou achevés. L'évaluation est entreprise de manière sélective pour répondre à des questions spécifiques qui guideront les décideurs et/ou les administrateurs, et pour fournir des informations qui détermineront si les hypothèses de départ utilisées dans l'élaboration des programmes étaient valides, ce qui a donné ou n'a pas donné de résultats et pourquoi. L'évaluation vise habituellement à déterminer la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité de l'objet évalué.

Évaluation ex ante : Évaluation qui est conduite avant la mise en œuvre d'une action de développement. Terme connexe : évaluation préalable.

Évaluation interne : Évaluation d'une intervention, conduite par une unité et/ou des individus relevant du donateur, du partenaire ou de l'organisation chargée de l'exécution de l'intervention concernée.

Évaluation basée sur les résultats : Cette évaluation d'une intervention prévue, en cours ou achevée vise à déterminer la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la viabilité de l'action menée, l'objectif étant d'incorporer les conclusions et les leçons tirées dans le processus de décision.

Hypothèses : Suppositions déduites des conditions qui sont nécessaires pour garantir que : 1) les activités planifiées produiront les résultats attendus ; 2) la relation de cause à effet entre les différents niveaux de résultats du programme s'avérera conforme à l'attente. L'obtention des résultats dépend de

la validité ou de l'absence de validité des hypothèses. Des hypothèses incorrectes, à une étape quelconque de la chaîne des résultats, peuvent faire obstacle à l'obtention des résultats attendus.

Impact : Effets positifs ou négatifs à long terme produits sur des populations déterminées par une intervention pour le développement, directement ou indirectement, qu'ils soient voulus ou non. Ces effets peuvent être économiques, socioculturels, institutionnels, environnementaux, technologiques ou d'autres types.

Indicateurs : Les indicateurs sont des variables qui permettent de mesurer les ressources, les processus, les produits, les réalisations et les impacts des projets, des programmes ou des stratégies de développement et permettent aux responsables de suivre les progrès accomplis, d'apporter la preuve des résultats obtenus et de prendre les mesures correctives qui s'imposent pour améliorer la prestation de services. Pour que les indicateurs puissent servir à suivre et évaluer les résultats d'un programme, ils doivent être simples, pratiques et objectivement vérifiables.

Intrants : Ressources financières, humaines, techniques et matérielles et informations fournies par des parties prenantes (par exemple donateurs, participants au programme et bénéficiaires) en vue de la réalisation d'une intervention pour le développement.

Mesure des performances : Système permettant de mesurer le rendement des interventions, des partenariats ou des réformes de politiques en fonction des réalisations et produits prévus. Elle se fonde sur la collecte, l'analyse, l'interprétation et la transmission des données relatives aux indicateurs de performance.

Moyens de vérification : Sources spécifiques à partir desquelles la situation actuelle de chacun des indicateurs figurant dans la matrice du cadre logique peut être déterminée.

Objectif : Terme générique ordinairement utilisé pour désigner un effet direct ou un but représentant le résultat qu'un projet vise à atteindre.

Partenaire : Individus et / ou organisations qui collaborent pour atteindre de commun accord les résultats attendus.

Parties prenantes : Individus, groupes ou entités qui ont un rôle et un intérêt dans les objectifs et la mise en œuvre d'un projet. Ce sont : la communauté dont le projet vise à modifier la situation ; le personnel qui entreprend les activités sur le terrain ; les administrateurs de projet qui supervisent la mise en œuvre ; les donateurs et autres décideurs qui fixent la marche à suivre concernant le projet ; et les partisans, critiques et autres catégories de personnes qui influent sur l'environnement du projet.

Performance : Mesure dans laquelle une intervention pour le développement ou un partenaire de développement se conforme à des critères, normes ou directives ou réalise des résultats conformément aux objectifs fixés.

Pertinence : Mesure dans laquelle les produits, les effets directs ou l'impact planifiés d'un programme restent valables et pertinents conformément au plan initial, ou à ses modifications ultérieures apportées en raison de l'évolution des circonstances dans le contexte immédiat et l'environnement extérieur de ce programme.

Produits : Produits et services découlant de la réalisation d'activités au titre d'une intervention pour le développement.

Projet : ensemble d'activités, d'investissements et d'opérations planifiées en vue d'atteindre un ou un ensemble d'objectifs. Il s'agit d'une réponse choisie pour régler un problème ou pour atteindre un ou plusieurs objectifs identifiés au cours du processus de planification. Le projet comprend un cycle qui inclut l'identification, la formulation, le financement, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation.

Réalisation : Performance déterminée par une évaluation, quelle qu'elle soit.

Résultat : Produit, effet direct ou impact (voulu ou non, positif ou négatif) découlant d'une relation de cause à effet enclenchée par une intervention pour le développement.

Risques : Facteurs échappant au contrôle des parties responsables de gérer et d'exécuter un programme, et qui sont susceptibles de nuire à son exécution. Les risques peuvent influencer négativement sur la fourniture des intrants, l'achèvement des activités et la réalisation des résultats.

Stratégies : Approches et modalités suivies pour déployer les ressources humaines, matérielles et financières et pour exécuter les activités de manière à atteindre des résultats.

Succès : Résultat favorable d'un programme ou projet qui est évalué sur le plan de l'efficacité, de l'impact, de la durabilité et de la contribution à la mise en place de capacités.

Suivi : Fonction de gestion continue qui vise en premier lieu à offrir aux administrateurs et aux principales parties prenantes une rétro-information régulière et des indications précoces sur les progrès ou l'absence de progrès dans l'obtention des résultats recherchés. Le suivi décèle la performance ou la situation réelle par référence à ce qui était prévu ou attendu selon des normes prédéterminées. Le suivi comporte généralement la collecte et l'analyse de données relatives aux processus et aux résultats d'un programme et la recommandation de mesures correctives.

Suivi & Evaluation (S&E) : système d'information qui structure et organise la gestion des informations clés nécessaires à une bonne gestion. Ce système est constitué d'une série d'outils d'information adaptés à chaque acteur, avec des indicateurs à leur portée, afin d'aider les acteurs à porter une attention continue sur leurs activités en cours et faire régulièrement le point en termes d'efficacité, d'efficience, d'impact, de durabilité. C'est la combinaison du suivi et de l'évaluation sur l'exécution et l'impact des activités, afin d'aider les centres de responsabilité et les décideurs à piloter le projet vers l'atteinte des objectifs visés, d'une manière efficace et durable. Les outils d'un système de S&E sont, par exemple : un plan analytique qui permet le tri des informations (par acteur, activité ou composante, zone géographique, etc.), des tableaux de bord (à l'échelle d'une association, d'une commune, d'une composante, du Projet), des cahiers de terrain, des fiches relais, des analyses standards, des outils de communication et restitution (cartes, graphiques, canevas de rapport, etc.).

Suivi de la performance : Processus continu de collecte et d'analyse des données relatives aux indicateurs de performance qui vise à comparer le degré de succès des interventions pour le développement, des partenariats ou des réformes de politiques par rapport aux résultats escomptés.

Suivi des réalisations : Il s'agit du suivi de base des variables retenues comme instruments de mesure ou comme « indicateurs » des réalisations souhaitées dans le cadre du projet. Cet instrument peut également servir à suivre les informations se rapportant directement aux clients du programme, en particulier l'évolution des connaissances, des attitudes, des croyances, des compétences, des comportements, de l'accès aux services, des politiques et des conditions environnementales.

Suivi du processus : Il s'agit de la collecte systématique d'informations sur tous les aspects d'un projet ou d'un projet pour surveiller la manière dont les activités du projet progressent. Ce suivi fournit des renseignements aux fins de planification et permet de faire remonter des informations sur l'avancement du projet vers les bailleurs de fonds, les responsables de l'exécution et les bénéficiaires du projet.

Système de suivi et d'évaluation : ensemble intégré qui inclut certains aspects du processus de planification, de collecte, d'analyse, d'exploitation systématique des données, la synthèse et la diffusion de l'information. Il fournit les moyens et les compétences pour mettre en œuvre le système et pour améliorer la base de la prise de décision dans la gestion et la mise en œuvre du projet ainsi que la capitalisation des expériences et des leçons apprises.

Validité : Mesure dans laquelle les méthodologies et les instruments mesurent ce qu'ils sont censés mesurer. Une méthode de collecte de données n'est valide et fiable que dans la mesure où elle produit les mêmes résultats de manière répétée. Les évaluations valides sont celles qui prennent en considération tous les facteurs pertinents, compte tenu du contexte intégral de l'évaluation, et qui leur donnent le coefficient de pondération approprié au moment de formuler des conclusions et recommandations.

Références bibliographiques

- ✚ BURKINA FASO Ministère de L'Economie Numérique et des Poste (MDENP) Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC) (mai 2019), Référentiel national de pondération des activités et des taches, 148 pages.
- ✚ Comité Permanent Inter- États de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) (Juin 2008), Manuel de suivi-évaluation, version relue provisoire ; Secrétariat Exécutif, , 70 pages.
- ✚ Décret 2018-092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 ; Portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso, 38pages.
- ✚ OCDE (2002), Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, 40pages.
- ✚ PROGRAM DE PRODUCTIVITE AGRICOLE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (PPAAO), (Octobre 2013) ; Manuel de suivi-évaluation, Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF), 54 pages.
- ✚ Programme National de Développement Participatif (2016) ; Manuel de suivi évaluation PNDP III ; Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)- Cameroun, 72 pages.
- ✚ Projet d'Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (janvier 2017) ; Manuel de suivi-évaluation, 29 pages.
- ✚ PROMESSE-FP (mai 2021) ; Document projet ; Solidar Suisse-Educo-Afflatoun International, 69 pages.
- ✚ SAVADOGO A. (2021) ; Capitalisation des expériences dans un projet de développement : Cas de l'Adaptation Basée sur les Ecosystèmes au Burkina Faso, Mémoire de Master Management des projets, 93 pages.
- ✚ Terra S. (2005) ; Guide pour la mise en place de bonne pratique pour la mise en œuvre de la méthode d'évaluation contingente, Document de travail n° 05- M04 ; 83 pages.